

## **Déclaration SNES-28 - SNEP-28 CTPD du 16 Mars 2009**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTPD,

La préparation de la rentrée scolaire 2009 dans le département traduit une fois de plus les conséquences des restrictions budgétaires massives dans la Fonction publique (-13 500 postes dans l'éducation). Les choix plus ou moins forcés qui en découlent sont donc dramatiques pour les établissements et les élèves.

De prévision à prévision, vous nous annoncez 81 élèves de plus dans les collèges d'Eure-et-Loir à la prochaine rentrée. Or, à l'étude du document de préparation, nous constatons une perte de 10 postes, solde de 9 créations et 19 suppressions de postes annoncées. Comme nous le disions déjà en janvier, nous sommes choqués par cette situation dans laquelle les postes continuent à disparaître même quand la baisse du nombre d'élèves n'est plus d'actualité. Elle ne fait qu'aggraver des conséquences déjà installées donc déjà connues mais que nous ne pouvons éviter de rappeler.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, nous nous réjouissons des ajustements de DGH effectués par vos services depuis janvier en faveur des heures postes. Les heures supplémentaires restent cependant trop nombreuses et viendront une fois de plus alourdir le travail de nos collègues.

Notre inquiétude se porte plus particulièrement sur les disciplines comme les SVT, les Sciences Physiques, les Arts Plastiques et l'Éducation musicale dans lesquelles un ou deux collègues seulement dans chaque établissement doivent se partager pléthore d'heures supplémentaires. Contentons-nous d'un seul exemple : au collège d'Illiers-Combray, 6 HS pour deux collègues dont l'un devra l'année prochaine encore aller faire un complément de service de 3h ailleurs.

Ce ne sont pas d'hypothétiques « projets en plus » que financent ces heures supplémentaires, les heures-projet prévues en heures supplémentaires dans les TRMD sont bien souvent des horaires disciplinaires destinés à ajouter çà et là la demi-heure de cours par semaine perdue au fil des ans en Mathématiques, en Français, en Histoire-Géographie, pour ne citer que les disciplines d'examen du DNB. Plus largement et une fois de plus, beaucoup de collègues seront contraints d' « accepter » cette charge de travail supplémentaire annuelle sous peine de voire des dédoublements, des options ou des dispositifs d'aide et de soutien disparaître.

De toute façon, horaires disciplinaires, effectifs allégés ou projets interdisciplinaires s'inscrivent tous dans une dynamique essentielle au bon fonctionnement de nos établissements et à la motivation des élèves comme de leurs enseignants. Et lorsque les heures supplémentaires servent à couvrir même les horaires d'enseignement obligatoires, on ne peut que qualifier la situation d'inadmissible et s'inquiéter pour les années à venir. En effet, cette logique répondant comme tant d'autres, à la pression, budgétaire atteint ses limites. Peut-on décemment demander aux enseignants du second degré d'accepter comme nouvelle norme pour les années à venir un temps de travail accru d'un taux d'heures supplémentaires approchant les 10 % ? Et ceci alors que ce même temps de travail ne prend pas en compte des dispositifs comme les PPRE, les nouveaux types d'évaluations (B2I, Niveau A2 en langue) ou l'accompagnement éducatif ! Nous demandons la transformations de ces heures supplémentaires en vrais postes.

La pression budgétaire qui s'exerce sur l'Éducation nationale ne se traduit pas seulement par la suppression de postes et la multiplication des heures supplémentaires. Elle a aussi comme conséquence récurrente l'augmentation du nombre des compléments de service. Dans le

document que vous nous avez envoyé, nous en comptons 129 (soit une augmentation de 25%) auxquels viennent s'ajouter 41 blocs de moyens provisoires ! Sans nous étendre à nouveau sur les difficultés inhérentes à ces situations, nous tenons à insister sur trois points :

- Tout d'abord, comme pour les heures supplémentaires, le recours aux compléments de service, même quand l'enseignant pourrait effectuer la totalité de son service dans un seul établissement (soit plus de 20% des CS envisagés), tend à devenir la norme et, par son augmentation régulière, atteint ses limites. Ce recours est, de plus, préjudiciable à tous les acteurs de la communauté éducative puisqu'il pénalise au quotidien les établissements dans leur fonctionnement, les enseignants dans leur vie professionnelle et personnelle et les élèves dans le suivi de leur travail à cause des difficultés d'intégration et de présence en dehors des heures de cours des collègues concernés.

- Ensuite, nous vous avons indiqué lors du groupe de travail un nombre important de compléments de service qui nous paraissent inopportuns pour les raisons qui viennent d'être exposées et nous resterons attentifs au traitement que vous leur réserverez, notamment aux plus difficiles.

- Enfin, nous rappelons que, une fois de plus, le SNES et le SNEP-FSU demandent l'annulation des compléments de service dont le volume horaire est au moins équivalent au volume des heures supplémentaires imposées à la discipline concernée.

Quelle École souhaitons-nous vraiment pour nos enfants ? Au vu des suppressions de postes et de l'augmentation des heures supplémentaires et des services partagés alors que nous gagnons, des élèves, l'écart entre les vœux et la réalité se creuse. La volonté ministérielle (et présidentielle) affichée d'aide aux élèves en difficulté semble bien délicate à mettre en œuvre dans ces conditions. L'École, c'est l'avenir. Cela nécessite donc un projet ambitieux porteur d'une vision qui donne réellement à tous les élèves les chances de réussir. Or le budget ministériel n'a finalement d'ambitieux que le nombre de postes supprimés qui augmente au fil des ans et nous nous inquiétons des véritables motivations plus ou moins bien dissimulées derrière les économies budgétaires prétendument indispensables.

Nous ne sommes pas satisfaits de cette dotation départementale puisqu'elle subit et traduit toutes les contraintes que nous avons dénoncées. Dans le contexte de crise que nous connaissons et qui a des répercussions particulièrement lourdes sur les emplois de notre département, tenir compte dans cette dotation d'effectifs d'élèves qui repartent à la hausse dans les collèges aurait été un signe d'encouragement et d'espoir pour les personnels de l'Éducation nationale et pour les autres secteurs de l'économie et de la société. Il n'en est rien et c'est pourquoi nous appelons l'ensemble de nos collègues à manifester ce jeudi 19 Mars prochain aux côtés des travailleurs du public et du privé pour

- défendre les emplois, les garanties collectives et la protection sociale ;
- lutter contre les inégalités et la précarité.